

Un nouveau BTS tourisme plus orienté vers la vente à partir de février 2013 au Lycée Lapérouse

Jusqu'à présent et ce depuis 2001, le BTS Tourisme était scindé en deux formations : le **BTS VPT et le BTS AGTL** (seul préparé jusqu'à présent sur le territoire).

Le premier, ***Vente et Productions Touristiques***, correspondait à un tourisme émetteur c'est à dire principalement à un travail en agences de voyages. Le deuxième, ***Animations et Gestion Touristiques Locales***, correspondait à un tourisme réceptif (d'accueillir, de guider et de proposer des animations au touriste en simplifiant).

La réforme de 2012 vise à **réunir ces deux formations** compte tenu de l'évolution technologique, juridique et économique du secteur.

Pour un territoire comme le notre, elle permettra de mieux répondre aux attentes des différents professionnels du secteur et sera donc pour les étudiants un gage d'une meilleure employabilité avec de meilleurs revenus. D'autre part, l'évolution de la formation permettra d'être en phase avec le développement des licences professionnelles et des masters spécialisés.

La formation s'appuiera sur un large tronc commun, mais une petite spécialisation sera toujours possible en 2^{ème} année dans la partie gestion de l'information en approfondissant soit la dimension multimédia, soit la touristique à travers le logiciel spécialisé des agences de voyage. L'étudiant pourra également approfondir dans ses travaux personnels encadré un aspect particulier du tourisme.

Le titulaire du BTS Tourisme sera un professionnel pouvant :

- 1) informer et conseiller les clients français et étrangers sur des prestations relevant du domaine du tourisme ;
- 2) finaliser la vente de ces prestations touristiques et assurer le suivi commercial ;
- 3) créer et promouvoir des produits touristiques ;
- 4) accueillir et accompagner des touristes ;
- 5) collecter, traiter et diffuser l'information en lien avec le secteur du tourisme.

Les métiers visés sont très diversifiés et aux statuts hétérogènes.

Ceux qui les exercent sont généralement des salariés mais peuvent aussi être des indépendants. Ils peuvent, dans certains cas, être des travailleurs en " multi-activité " c'est-à-dire en relation avec plusieurs employeurs. Ils exercent, en fonction de leur expérience et des opportunités, à différents niveaux de responsabilité.

Les Organisations concernées peuvent être classées en quatre groupes :

- 1) Les **entreprises de tourisme** telles que les agences de voyages (réceptives et distributrices), les tours opérateurs, les structures de tourisme associatif, les bureaux d'escale de croisiéristes ; on peut ajouter dans cette catégorie, pour une partie significative de leurs activités, les parcs d'attraction et sites de loisirs, les loueurs de véhicules de tourisme ou de loisirs.
- 2) Les **organismes de tourisme territoriaux liés à des institutions locales, voire nationales ou internationales** tels que les offices de tourisme, les G.I.E des 3 provinces, les parcs naturels, les sociétés d'économie mixte dans le secteur du tourisme, les associations de développement patrimonial ou touristique (écomusées, routes touristiques) ou encore les musées ;
- 3) Les **entreprises de transport de personnes** pour une partie de leur activité, telles que les autocaristes, les compagnies aériennes, les gestionnaires des aéroports, les transporteurs maritimes et fluviaux, les croisiéristes, les gestionnaires de ports de croisière ou de plaisance.
- 4) Les **entreprises d'hébergement** pour une partie de leur activité, telles que les clubs et villages vacances, l'hôtellerie de plein air, les chaînes hôtelières (partie activités touristiques), les centres de congrès et d'affaires.

Pour revenir à la formation elle s'appuiera sur un tronc de connaissances théoriques dont **l'étude de 2 langues étrangères**.

La professionnalité s'appuiera quant à elle sur 4 outils : **un stage de 12 semaines pour l'ensemble des 2 années**, un atelier de professionnalisation par ***des actions sur le terrain tout au long de l'année en lien avec les professionnels***, une étude spécialisée et encadrée propre à chaque étudiant, et enfin la tenue **d'un livret de professionnalisation** qui permettra à tous les acteurs de suivre l'étudiant dans les compétences acquises.

Cette formation est **ouverte à tout type de bachelier** et répond pleinement à des jeunes épris de découverte, de responsabilité, de communication et d'ouverture sur le monde, aptes à répondre au tourisme de demain que nous voulons pour le territoire.